

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07/123

L'An deux Mille Sept, le 15 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 octobre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS -EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, Mme CROUÉ, M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND, Mme TURPIN.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Maîtrise d'œuvre pour la reconversion du Palais des Congrès en pôle événementiel
« Spectacle et Rencontre » - Dépôt de permis de démolir

RAPPORTEUR : Colonel BOURGEOIS

VOTE : UNANIMITE

Lors de la séance du 22 Décembre 2005, après avoir décidé du principe de réhabilitation du Palais des Congrès avec la création d'une salle de spectacles, ont été désignés les membres du Conseil Municipal faisant partie du jury de concours chargé d'examiner les offres déposées par les entreprises en vue de la réhabilitation du Palais des Congrès et de sa reconversion en pôle évènementiel « spectacles et rencontres ».

Le programme technique détaillé de l'opération a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Juin 2006.

Le coût global de l'opération a été évalué à 11,5 millions d'€TTC.

Puis, le Conseil Municipal, sur proposition du jury de concours, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par la Société d'Architecture Maria GODLEWSKA.

Le projet présenté par le maître d'œuvre prévoit la réhabilitation du bâtiment d'origine et la démolition du cube construit dans les années 70.

Afin de mener à bien cette opération, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à déposer un permis de démolir concernant le cube conformément à l'article R430-1 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de réhabilitation,
- VU la nécessité de démolir l'actuel cube,
- VU l'avis de la commission des travaux et d'urbanisme,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de démolir nécessaire à la réhabilitation du palais des congrès.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 octobre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT